

**CONSEIL PORTUAIRE DE SAINT ELME**

**Séance du 9 novembre 2018**

**Compte-rendu**

**COMPOSITION : 12** titulaires  
11 suppléants  
Quorum : 8

**PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 10**

**TITULAIRES : 8**

M. Gilles VINCENT, Président,  
Mme Raphaël LEGUEN, représentant la ville de la Seyne,  
M. Michel BALANCA, usagers désignés par TPM,  
M. Maryline CUESTA, représentant le personnel de l'Autorité Portuaire,  
M. Pascal BATAILLE, usager désigné par la CCIV,  
M. Didier RANC, usager désigné par le CDPMEM,  
MM. Pascal VENEL et Marc Arthur SARKISSIAN, représentants le CLUPIPP,

**SUPPLEANTS : 1**

M. Jean FIORETTI usagers désignés par TPM,

**POUVOIR : 1**

M. KLEPARSKI donne 1 pouvoir à M. FIORETTI

**INVITES :**

Mme Christine CHIANTARETTO, Mairie de la Seyne,  
M. Jacques MARCELIN, CIL des Sablettes,  
MM. Jean CIAPPARA et Michel MACADRE, usagers du port des Sablettes,  
M. Frédéric PUJOL, EAUZONE  
MM. Guy HILY et Patrick RECKEL, FVANE,  
MM. Claude MAZZELLA, et Serge POLENZANI, FVAN,  
M. Jean-Renaud DANIEL, Yacht Club des Sablettes,  
Mme Patricia DEY, CIL des Sablettes,  
M. David DAHON, Yacht Club des Sablettes.

**MEMBRES DE TPM :**

Mmes DADOUN et NICOLAS  
MM. GARCIA , AUBRY, REMOLEUR et BOUCHER.

Le quorum étant atteint, Monsieur VINCENT, Président du Conseil Portuaire de SAINT-ELME, ouvre la séance à 14h30. Dix membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents ou représentés et pourront voter

## 1. Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 8 juin 2018 – Vote

Monsieur VINCENT demande si le compte-rendu appelle des commentaires. Monsieur BALANCA demande pourquoi rien n'a été fait pour le stationnement alors que cela fait deux ans que le problème est soulevé. Il revient également sur la porte du local des WC pour laquelle aucune clé n'est encore mis à disposition (sauf pour un usager). Monsieur BOUCHER précise que le système à badge devait être installé mais cela n'a pas été fait pour des raisons techniques. Monsieur GARCIA répondra à ces deux questions en questions diverses.

Monsieur VINCENT tient à faire savoir que si les décisions prise lors du Conseil Portuaire ne sont plus mise en œuvre, il ne s'occupera plus du port de Saint Elme. Madame LEGUEN partagent ce point de vue

AVIS FAVORABLE  
(Unanimité)

## 2. Affaires générales

### ❖ Bilan de la saison

Monsieur BOUCHER annonce que quelques passagers ont pu être accueillis. Le chiffre d'affaire de la saison s'élève à 20 000 euros.

### ❖ Plan de réception des déchets – Vote

Madame CUESTA rappelle que le plan est arrivé à son terme et doit être voté. Il sera valable trois ans. Il concerne tous les déchets issus de l'utilisation de l'aire de carénage. Des équipements de collectes sont en place et le tri est opérationnel. Les usagers annonce que l'aire de carénage fonctionne bien. Madame CUESTA invite les usagers à utiliser les numéros de téléphone inscrit sur le document.

AVIS FAVORABLE  
(Unanimité)

### ❖ Rappel des services de l'Etat sur les aides exceptionnelles

Monsieur GARCIA annonce que le Préfet a rappelé que les aides exceptionnelles ne peuvent être accordées qu'en investissement et non en fonctionnement.

### ❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2019 – Vote

Monsieur GARCIA annonce une augmentation de 2,5% (inflation et glissement vieillesse technicité).

Madame LEGUEN revient sur l'augmentation et indique que sur les services gérés par la ville, l'augmentation oscille entre 0,7 et 0,9%. Monsieur VINCENT précise que c'est différent en fonction des Délégations de Services Publiques, mais qu'ici, ce n'est pas la même formulation. Monsieur BALANCA revient sur le niveau de prestation proposé par le port. Monsieur VINCENT précise qu'il faut comparer ce qui est comparable en fonction des ports, et que vu l'état du port de Saint Elme, il faudrait le fermer en attendant le projet global. C'est la solution qu'il a proposé au vice-président

en charge des ports, monsieur CAVANNA, avec une relocalisation des navires à la Petite Mer, mais cela pénaliserait les usagers qui sont déjà dérangés par l'inaccessibilité occasionnelle de leur poste. Concernant la mise en décharge des feuilles mortes de posidonies, elle nécessite leur retour dans le périmètre de l'enlèvement.

Madame LEGUEN demande quand seront fait les travaux, car quand la CCIV gérait le port, tous les huit ans, un véritable curage était effectué avec un marché spécifique, qui permettait un fonctionnement correct pendant cinq ans. Finalement, cela semblait le plus cohérent.

En réponse à monsieur FIORETTI, monsieur VINCENT précise que la proposition n'est pas 2,5% d'augmentation ou fermeture, mais bien de permettre aux usagers d'utiliser le port dans les meilleures conditions.

Monsieur BALANCA revient sur les dégrèvements toujours pas payés. Monsieur GARCIA annonce que l'information a été remontée au service financier et au trésorier municipal. Monsieur VINCENT annonce qu'il va s'en occuper.

Monsieur VENEL revient sur le terme fixe pour lequel il attend des nouvelles. Monsieur GARCIA annonce qu'il est prévu de consulter l'ensemble des CLUPIPP pour harmoniser ce terme fixe (frais réels, terme fixe identique ou terme fixe à zéro). Ce sera applicable pour les tarifs 2020. Monsieur FIORETTI demande que le terme soit mis à zéro. Monsieur VINCENT précise que ce ne serait pas une saine gestion, car dans toute bonne gestion il y a des frais fixes et des frais proportionnels. Il demande que les frais fixes et les frais proportionnels soient calculés. Monsieur GARCIA précise qu'actuellement, il s'agit des frais liés au contrat, et il faut le quantifier. Monsieur VENEL explique que c'est possible de passer tout à la proportionnelle comme c'est le cas avec la CCIV. Monsieur VINCENT rappelle que les frais fixes sont nécessaires, parce que sinon ce n'est pas une gestion saine et il n'y a plus de transparence. Monsieur VENEL explique que en Méditerranée, il n'y a qu'ici que c'est fait avec un terme fixe. Monsieur VINCENT demande si une tarification au mètre carré est souhaitée par le Conseil Portuaire. Madame LEGUEN précise que dans ce cas, les petits bateaux payeront moins chers et les gros plus chers. Monsieur BALANCA demande que l'on sache ce qui est dans la partie fixe pour plus de transparence. Monsieur VNCENT en déduit que les membres ne souhaitent pas obligatoirement passer au mètre carré et redemande que les éléments de calculs soit fournis avant fin février.

AVIS FAVORABLE  
(Contre : 1, abstention : 4)

❖ Projet de droits de port 2019 – Vote

Monsieur GARCIA annonce une augmentation de 2,5%.

AVIS FAVORABLE  
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2019 – Vote

Monsieur GARCIA présente le budget 2019 avec 94 5000 euros en fonctionnement et 151 300 euros en investissement. Monsieur BALANCA revient sur le poste eau/électricité qui passe de 35000 à 5500 euros et revient sur un usager (un club) qui utilise énormément l'eau du port, et demande que ce ne soit pas les autres usagers qui payent leur consommation. Monsieur BOUCHER précise qu'avant il avait refusé que le club de plonger fasse ça, mais qu'un d'accord a été passé pour les autoriser a utilisé la douche sans abus, et en contrepartie il entretienne les toilettes. Monsieur VINCENT demande ce qui justifie 2000 euros de plus et insiste pour que cela soit communiqué. Madame LEGUEN revient sur les dotations aux investissements et demande quels travaux sont concernés. Monsieur GARCIA précise que c'est pour l'aire de carénage. En réponse à monsieur BALANCA, monsieur VINCENT demande que la liste des amortissements soit communiquée. Monsieur GARCIA poursuit avec les 80 000 euros prévus pour le point propre et avec l'aide exceptionnelle demandée au budget principal de 130 000 euros, pour le nettoyage des

posidonies. En réponse à monsieur FIORETTI, monsieur GARCIA précise que rien n'est prévu pour le mouillage car ça a déjà été fait cette année, et en réponse à monsieur RANC, il explique que l'enlèvement des mouillages côté passagers est prévu. Monsieur RANC revient également sur la possibilité de faire une ouverture pour une buse d'avivement au niveau de la base nautique. Madame LEGUEN précise que rien n'est prévu.

AVIS FAVORABLE  
(Unanimité)

### **3. Projet de réaménagement du port**

❖ Point sur l'aménagement du port (étude de courantologie)

Madame NICOLAS annonce que le marché pour l'étude de courantologie a été attribué. Il s'agit d'étudier les deux projets d'aménagements retenus. Monsieur VINCENT rappelle que lors du dernier conseil portuaire, il avait été décidé que l'étude ne porterait que sur le scénario n°1. Madame NICOLAS précise que la direction des ports a néanmoins voulu mettre les deux scénarios au cahier des charges. Le délai prévu est de 4 mois pour réaliser l'étude. Le terre-plein Nord est également concerné par l'étude, pour pouvoir trouver la forme optimale. Monsieur FIORETTI rappelle que la forme envisagée est le minimum vital pour les associations en terme d'espace et fait part de son inquiétude à ce sujet. Monsieur VINCENT annonce que le résultat sera expliqué lors d'une réunion immédiatement après l'achèvement de l'étude et que le prestataire se chargera de trouver la meilleure solution. Madame NICOLAS explique les différentes phases de l'intervention qui permettra d'obtenir le scénario optimal.

### **4. AOT**

Monsieur BOUCHER annonce que O'zone et Paca Water sont revenus et ont été installé sur la jetée Nord, ce qui a été bénéfique. Ils ont demandé être réinstallé à cet endroit. Monsieur FIORETTI est favorable à cet emplacement. Monsieur BALANCA précise que s'il y a du vent, ça peut être plus problématique. Monsieur BOUCHER estime que cela ne dérangera pas.

### **5. Questions diverses**

❖ Stationnement

Monsieur GARCIA s'excuse pour le retard dans la mise en œuvre du stationnement. La vignette sera envoyée en début d'année 2019, le traçage et le panneau seront faits cet hiver. Un arrêté a été pris avec la ville. En réponse à madame DE, il précise que le marquage du port sera repris si nécessaire.

Concernant les appuis de fenêtre du local SNSM, il explique que les services techniques vont s'en occuper.

Concernant les WC, vu le budget du port très restreint, il annonce une opportunité de récupérer le lecteur de badge du Brusca pour le poser à Saint Elme.

Madame DE revient sur les pannes d'éclairage au niveau du port. Madame LEGUEN annonce que la Mairie va regarder.

❖ Rappel des réglementations sur le chenal

Monsieur AUBRY explique que l'arrêté préfectoral et municipal du 19 mai 2017 définit le balisage en place pour la période estivale. Il revient sur les interdits sur certains secteurs (bateaux moteurs, baignade,...). Concernant le chenal de la base nautique, seuls les bateaux à moteur de sécurité sont autorisés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15h50.

Gilles VINCENT  
Président du Conseil Portuaire  
de Saint Elme

